

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Puis-je poser une autre question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de l'aide alimentaire du Canada au Pakistan? Je me demande si le ministre a pris note qu'aujourd'hui le gouvernement du Pakistan a annoncé l'achat de chars de combat et d'avions militaires de la Chine rouge?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député ne peut demander si un ministre a pris note d'une nouvelle. La question est mal formulée.

LES ALIMENTS ET LES DROGUES

LES RÉUNIONS DU COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Dean Howe (Hamilton-Sud): En l'absence du ministre des Travaux publics, j'aimerais demander au premier ministre s'il peut dire à la Chambre à quelle date aura lieu la première réunion du comité spécial des aliments et des drogues?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, mais je me renseignerai.

LES PORTS

MONTRÉAL—PROTESTATION CONTRE LE REFUS D'AUTORISER LA MANUTENTION DES CÉRÉALES DE L'ÉTRANGER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Considérant la vague de protestations contre les règlements formulés par la Bourse des céréales de Winnipeg refusant au port de Montréal la permission de manutentionner les céréales en provenance de l'étranger, le ministre assurerait-il à la Chambre que le gouvernement permettra à des représentants du port de Montréal de contester ces règlements?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je peux dire à l'honorable représentant et à la Chambre que je suis déjà en train de prendre les dispositions nécessaires afin de rencontrer les autorités du port de Montréal et tous les autres organismes intéressés au début d'avril.

LE CODE CRIMINEL

PROPOSITION D'AMENDEMENT CONCERNANT LA PEINE CAPITALE

MM. Byrne, Nugent, Scott (Danforth) et Stanbury proposent:

La Chambre est d'avis qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant le Code criminel en vue

a) d'abolir la peine de mort relativement à toutes les infractions prévues par cette loi;

b) de substituer une sentence obligatoire d'emprisonnement à perpétuité dans les cas où la peine de mort est présentement obligatoire; et

c) de décréter qu'aucune personne à qui une sentence obligatoire d'emprisonnement à perpétuité est imposée ne doit être élargie sans l'approbation préalable du gouverneur en conseil.

[Français]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, avant que le débat ne s'engage sur cette intéressante résolution. Puis-je demander aux quatre parrains s'ils accepteraient de diviser leur résolution pour les fins du vote, en deux parties. Les parties «A» et «B» s'adressent particulièrement aux personnes qui favorisent l'abolition de la peine capitale; la partie «C» permettrait autant aux députés qui favorisent le maintien de la peine capitale qu'à ceux qui en demandent l'abolition de voter pour cette troisième partie.

Je demanderais aux honorables parrains de cette résolution s'ils accepteraient que la Chambre vote séparément sur les parties «A» et «B», qui sont très claires, dans un sens ou dans l'autre, et un vote séparé sur la partie «C». Plusieurs députés, qui se prononceraient probablement en faveur du maintien de la peine capitale, verront d'un bon œil qu'aucun élargissement de l'emprisonnement à vie ne survienne sans l'approbation du gouverneur en conseil.

J'aimerais qu'une décision soit rendue sur mon rappel au Règlement, avant que le débat ne s'engage.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du rappel au Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant qu'on ne s'engage sur un rappel au Règlement, je signale à l'honorable député que la présidence avait reconnu l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent). L'honorable député de Sherbrooke propose un amendement de façon hypothétique. Je ne crois pas qu'il soit possible, dans le moment, de discuter de la question de cette façon. L'honorable député pourrait proposer un amendement dans ce sens, amendement qui pourrait être considéré par la présidence quant à sa recevabilité.

L'honorable député pose actuellement une question hypothétique qui pourrait être considérée par les députés qui ont proposé la résolution. Pour le moment, il me semble que nous devons donner aux honorables députés qui ont soumis cette résolution l'occasion de faire valoir leur point de vue.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La chose s'est déjà produite à